

action économique concertée. Cette nouvelle étude, a-t-il ajouté, sera sans aucun doute suivie de près par tous les Etats agricoles qui sont intéressés soit aux avantages que peuvent présenter des enquêtes spéciales et des avis autorisés, soit au problème plus général du crédit agricole.

La Deuxième Commission a recommandé à l'Assemblée d'attirer l'attention de tous les Etats sur le rapport préliminaire concernant le pouvoir d'achat de l'or présenté par la Délégation de l'Or du Comité financier. Elle propose que le Secrétaire général soit autorisé à entreprendre une enquête, d'accord avec le Comité financier, au sujet de la manière dont les statistiques relatives à l'emploi industriel de l'or pourraient être améliorées.

Travaux du Comité fiscal.

Le plus récent des Comités permanents de la Société des Nations prépare actuellement une convention plurilatérale destinée à éviter la double imposition. A l'aide d'un don de la Dotation Rockefeller, il a commencé une enquête sur la façon dont les succursales des sociétés étrangères sont imposées dans les différents pays. Il a établi des normes permettant de définir un agent autonome d'un établissement permanent. Il a adopté, en première lecture, des principes pour l'imposition des revenus provenant des droits d'auteurs et des brevets. Il a préparé un exposé concernant l'influence, en matière d'imposition, de la clause de la nation la plus favorisée. En collaboration avec l'Organisation du transit, il a élaboré un projet de convention sur la taxation des véhicules automobiles étrangers.

La Deuxième Commission a été d'avis que les travaux du Comité fiscal, dans le domaine de la double imposition, ont déjà contribué à créer des conditions plus équitables.

Le délégué canadien a fait allusion au progrès qui avait été fait pour éviter la taxation multiple des bénéfices réalisés dans les affaires d'armement maritime. Il a indiqué d'autre part que moins de progrès n'avait été réalisé pour empêcher la double imposition des autres genres de bénéfices d'affaires et des revenus provenant de placements. Nombre de pays tentent encore d'imposer des taxes à la fois là où les marchandises et les fonds sont originaires et là où ils sont destinés. Il y a lieu d'établir un règlement uniforme régissant l'allocation et la distribution des bénéfices entre les diverses succursales de la même société, lorsque ces succursales sont établies en différents pays afin que ces bénéfices ne soient pas soumis à la double imposition. Les corporations financières et leurs placements à l'étranger doivent être considérés comme représentant deux entités ou plus au lieu d'une, et chacune d'elles ne doit être taxée que dans sa propre juridiction, sans tenir compte où ou par qui les actions sont détenues.

Communications et transit.

L'examen de la Deuxième Commission de l'œuvre accomplie par l'Organisation des communications et du transit a porté spécialement sur les résultats réalisés dans les domaines suivants: transport des journaux et des périodiques, l'unification des statistiques de transport, la coopération entre aéronautiques civiles, l'unification du droit fluvial, l'unification du balisage et de l'éclairage des côtes, les tentatives en vue d'étendre aux transports automobiles commerciaux la réglementation internationale qui assure la liberté des communications et du transit et la simplification du calendrier.

Il semble, dès à présent, que la Commission du transit pourra, au cours de 1931, aboutir à des conclusions précises et présenter un plan d'ensemble en vue de l'unification des statistiques de transport qu'il serait donné à une conférence qui se réunirait en 1932, d'approuver et d'adopter.